

RESEAU'lution

Publication gratuite. Contact : Réseau d'Aides Spécialisées, 16 rue des Brasseries, Châlons-en-Champagne.
 Tél : 03 26 68 08 29. Réseau'lution N°1 – janvier 1999 – dépôt légal : 23.12.1998. ISSN en cours. Imprimerie : CDDP Châlons-en-Champagne.
 Directeur de la publication : D. Bourlon. Comité de rédaction : M. Audoin, R. Bayen, M. Bénard, JM Marrassé, F.Ragot.

FAIRE-PART DE NAIS SANCE

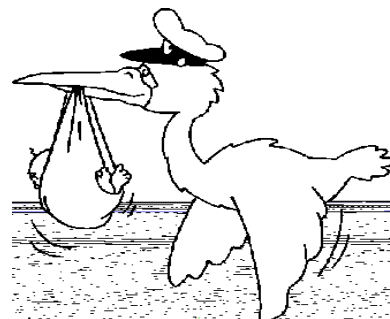
« Et si on faisait un journal ? »

L'idée est lancée par l'un d'entre nous, membres du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) Ferdinand Buisson. Nous étions en train de bâtir notre projet de réseau et nous constatons le besoin d'une diffusion « multi-directionnelle » de l'information concernant tous les aspects de la question de la réussite de l'élève. Aborder ce thème dans toute sa complexité en allant chercher l'information en différents points pour la transmettre dans diverses directions nous paraissait un projet pertinent. Sur le terrain, beaucoup ont des choses intéressantes à dire,

à transmettre. Chacun peut être à un moment donné personne-ressource pour d'autres.

L'idée du journal a fait son chemin puisque vous avez le premier numéro sous les yeux.

L'ambition de ce journal, qui, nous l'espérons, deviendra très vite le vôtre, est de servir de lieu de **rencontre, d'échange, de partage**, entre tous ceux qui ont quelque chose à voir de près ou de loin avec l'enfant à l'école.



Ce journal n'existera que si vous y apportez votre contribution active : vous de l'Education Nationale, vous partenaires de la Santé, de la Justice, du secteur social, vous qui êtes dans la relation d'aide, vous parents...

Vous voulez partager une lecture, faire part de votre expérience professionnelle, d'un questionnement, nous faire mieux connaître l'institution où vous travaillez ? Alors, passez dans **Réseau'lution**.

Dans un premier temps, la publication sera trimestrielle. La distribution se fera gratuitement dans toute la circonscription Châlons 1, aux réseaux d'aides avec qui nous avons des contacts et à tous nos correspondants (si, si, nous avons des correspondants !). Ah ! Un mot sur l'esprit du journal : nous sommes persuadés qu'il est possible de parler d'éducation sans se prendre au sérieux, l'humour et la dérision ont tout à fait leur place dans **Réseau'lution**...

" Se moquer de soi-même... Aucun progrès n'est possible dans la connaissance objective sans cette ironie autocritique " disait Gaston Bachelard.

Page 1 :	éditorial.
Pages 2 et 3 :	un établissement, une structure, un service.
Page 4 :	réflexion.
Page 5 :	les questions que vous vous posez.
Page 6 :	un métier, une fonction, un statut
Page 7 :	à propos de la citoyenneté.
Page 8 :	un livre (le savoir en construction).
Page 9 :	une fin de rééducation.
Page 10 :	les nouvelles feuilles de renseignements.
Page 11 :	revue de presse.
Page 12 :	divers, informations.

Réseau'rganisme

UN ETABLISSEMENT, UNE STRUCTURE, UN SERVICE

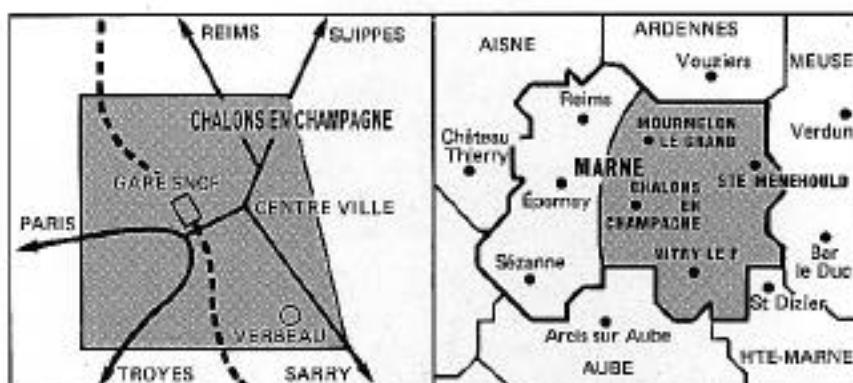
Le C.M.P.P. F.Henni, J.C.Lemaire, directeurs administratifs
et pédagogiques des C.M.P.P. de Châlons et Reims.

Le centre psycho-pédagogique Claude Bernard, né des espoirs placés dans la collaboration entre la psychanalyse et l'éducation est créé en 1946. Il sera à l'origine du développement des C.M.P.P.

Plus de 300 C.M.P.P. existent en France aujourd'hui. La plupart d'entre eux, comme les trois marnais, ont été créés dans la décennie 1965-1975

Dans 95% des cas, il existe une double direction :

- une direction médicale
- une direction administrative (qui peut aussi être pédagogique lorsqu'il existe une convention avec l'Education Nationale).



Les C.M.P.P.
dans la
région.

Fonctionnement.

Les C.M.P.P. accueillent, sur rendez-vous et en toute confidentialité, les enfants ou adolescents en difficultés, individuellement ou en petits groupes, seuls ou avec leur famille.

Dans la Marne, ce sont des établissements de soins privés, créés et gérés par des associations à but non lucratif (loi de 1901). Ils font partie du secteur médico-social (loi de 1975) et sont placés sous la tutelle fonctionnelle et budgétaire de la DDASS.

L'équipe pluridisciplinaire du centre est constituée du personnel salarié de l'Association et de personnels dépendants des diverses conventions que l'association a pu signer (ex : enseignants de l'Education Nationale).

Financement.

Il est défini par les textes du 16.04.64. et du 13.08.90. Il est assuré par les Caisses d'Assurance Maladie dont relèvent les consultants. Celles-ci remboursent directement aux C.M.P.P. les actes qui y sont effectués, la prise en charge est assurée à 100%.

L'équipe du C.M.P.P.

Elle rassemble des spécialistes de plusieurs disciplines, permettant des approches diversifiées.

L'orientation de soin est déterminée au cours de réunions de synthèse de l'équipe. Chacun travaille en relation avec les autres membres de l'équipe et fait régulièrement le point sur les traitements en cours.

QUI RENCONTRE-T-ON ?

L'un des membres de
L'ÉQUIPE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE
composée de :

- médecins spécialistes, psychiatres pour enfants
- psychologues
- orthophonistes (langage oral et écrit)
- rééducateurs en psychopédagogie
- rééducateurs en psychomotricité
- psychothérapeutes
- travailleurs sociaux

Et si vous le souhaitez, vous pourrez rencontrer les :

- directeur médical
- directeur administratif et pédagogique

Votre premier interlocuteur sera l'une des :

- secrétaires d'accueil

SCHEMA D'UNE CONSULTATION



Extrait de la plaquette éditée par le C.M.P.P.

Liaison avec l'école

Le C.M.P.P. entretient des relations avec un certain nombre d'organismes (santé, justice, social) : il ne vit pas en autarcie.

Avec l'école, les relations existent pour assurer la cohérence des actions, éviter les ruptures inutiles...mais on rencontre des cas où la relation n'est pas nécessaire, des cas où les familles ne souhaitent pas que l'école soit informée de leur démarche.

Les modalités des contacts avec les enseignants sont diverses :

- participation des enseignants à des synthèses au C.M.P.P.
- contacts entre thérapeutes et école (équipes éducatives, synthèse du projet individuel d'intégration...).

La prise en charge

Les parents et, les enfants, les adolescents viennent souvent consulter sur les conseils d'un enseignant, d'un médecin, d'un travailleur social mais il n'est pas nécessaire d'être envoyé ou "recommandé".

La venue au C.M.P.P. relève de la seule décision de la famille. Le C.M.P.P. accueille les enfants et adolescents en difficulté :

- sur le plan affectif, comportemental ou relationnel (troubles psychologiques divers).
- Sur le plan scolaire (trouble des apprentissages, échec scolaire...).

Pourquoi vient-on au C.M.P.P. ?

- Problèmes de l'alimentation, de la propreté, du sommeil, des maladies à répétition, du pipi au lit...
- Troubles du comportement (maladresses, paresse, tristesse,, agitation, instabilité excessive), problèmes familiaux ou difficultés liées à l'adolescence...
- Retard dans l'acquisition de la lecture et de l'écriture, du calcul, difficultés de langage ou problèmes scolaires en général...
- Problèmes de l'adolescence : le mal dans sa peau, l'incertitude de l'avenir, les relations avec les parents, les copains, le sentiment d'échec.....

EDUCERE SED NON SEDUCERE

J.M.SCHANTZ, responsable du service de la promotion de la santé en faveur des élèves.

Ce que disent les mots

« Dans le dictionnaire il y a tout ce qu'il faut »
me disait un vieux monsieur, dont la culture me
semblait pourtant dépasser ce cadre....

De cette réflexion, j'ai gardé l'habitude d'y fouiller quand un mot me semble nécessaire à expliciter...

Ainsi, quand, sur le long chemin qui accompagne le « bébé » de deux ans au « presqu'adulte », au seuil de la vie dite active, j'entends dire que nous sommes, nous adultes qui les côtoyons, peu ou prou des « éducateurs », j'interroge mon dictionnaire.

« Éducateur » est-il dit... « *ex-ducere* » : conduire vers l'extérieur. Cela semble aller de soi en effet : professeurs, (ré)éducateurs, infirmières, médecins, oui, tous nous accompagnons ces élèves sur la route qui les conduit vers l'extérieur de l'école, vers la « vraie vie ».

Chaque « éducateur » donc, au-delà de la transmission du savoir, donne à l'individu dont il a la charge de quoi créer son indépendance, c'est-à-dire avoir, selon la formule en usage, des « savoir faire » pour des « savoir être ».

Mais les mots me jouent un tour : car pas très loin de « éducateur », il y a « séducteur »..., mot de la même famille grammaticalement parlant.

Que dit mon guide ? « Séducteur » : *se-ducere*, conduire toujours, oui, mais avec « *se* » préfixe menaçant qui indique l'éloignement, le détournement... Séduire : tirer à l'écart détourner de la voie droite, égarer.

Nous les éducateurs en danger d'être séducteurs ?

Eh bien, n'y a-t-il pas quelque chose de vrai dans ce rappel étymologique ?

Ce pouvoir que me donne le savoir me met-il à l'abri de la tentation d'une recherche plus ou moins consciente de séduction, d'emprise sur des têtes blondes ou brunes ? Par notre façon de communiquer, notre comportement, nos propos, cherchons-nous à attirer et garder les faveurs de notre « public », en le charmant, captivant, certes, mais parfois en le fascinant, tel ce prof du « cercle des poètes disparus »... ou bien gardons-nous à l'esprit notre mission, accompagner l'enfant dans sa propre construction... ?

Eduquer ou séduire, il faut choisir.

C'est vrai, il y a beaucoup d'enseignements dans le dictionnaire... « Educere sed non seducere », que les maîtres des grands classiques me pardonnent !*

*Réseau'lution lui pardonne !



UN METIER, UNE FONCTION, UN STATUT

L'aide à dominante pédagogique, le maître E.

R.Bayen, maître E.

Par qui ?

Par le maître de la classe d'adaptation, ou maître E, membre du RASED.

Pour qui ?

Pour les enfants en difficultés d'apprentissage.

Pourquoi ?

Pour améliorer la capacité de l'élève à dépasser les difficultés qu'il éprouve dans ses apprentissages scolaires, à maîtriser ses méthodes et ses techniques de travail, à prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite.

Cela implique la cohérence entre les caractéristiques de l'enfant, d'une part, les méthodes mises en œuvre et les finalités de l'enseignement d'autre part.

Quand ?

Quand l'aide différenciée dans la classe se révèle insuffisante ou inopérante.

Après concertation (directeur, maître de la classe, membres du RASED, maître E) et en collaboration avec la famille.

Comment ?

Dans le cadre du projet individuel élaboré en conseil de cycle. En coordination avec la classe de l'élève. En petit groupe.

Par une pédagogie du "détour" mettant en œuvre d'autres médiations : supports ludiques, multimédias,

TEXTES

Circulaire n°90-082 du 9 avril 1990.

Les aides à dominante pédagogique impliquent la cohérence entre les caractéristiques psychologiques de l'enfant d'une part, les méthodes mises en œuvre et les finalités de l'enseignement d'autre part.

... Les modalités de fonctionnement sont définies par le conseil des maîtres et s'inscrivent dans le cadre du projet d'école dont le directeur est garant.



Les questions que vous vous posez :

QUE FAIRE ?

Une décision CDES ou autre s'impose-t-elle aux familles ? Que faire d'un enfant en attente d'admission IME, dont les parents ont changé d'avis ?
M.Laché, directrice d'école élémentaire.

REPONSE : il convient de rappeler que la commission départementale de l'éducation spéciale (CDES) est compétente à l'égard de tous les enfants et adolescents... de leur naissance jusqu'à leur entrée dans la vie active et pour ceux qui n'y entrent pas jusqu'à l'âge de 20 ans.

Priorité est donnée à la solution qui permet de " laisser " le jeune handicapé se développer autant que possible dans son milieu de vie habituel, et de préserver au mieux la continuité des soins... C'est seulement **en cas de nécessité** que l'enfant, au mieux de son intérêt et de celui de sa famille, sera orienté vers un établissement spécialisé, la révision périodique permettant d'ailleurs sa réintégration en milieu " normal ".

La commission peut être saisie par toute personne qui a connaissance du cas de l'enfant ou de l'adolescent, mais la famille doit toujours en être informée. " La recherche de l'acquiescement réel des parents à cette saisine doit être une règle absolue, et ne pas se limiter à une demande purement formelle, mais doit se réaliser au travers d'un travail continu auprès des familles ".

La décision de la CDES s'impose aux établissements, mais pas aux parents ou aux responsables de l'enfant. Le pouvoir de décision des commissions est seulement relatif, la **liberté de choix des parents** étant expressément reconnue par la législateur. Ce n'est que dans le cas où l'attitude des parents mettrait en échec, sans motif valable, les mesures préconisées, créant un " état de danger " pour l'enfant ou l'adolescent que le procureur de

Si les parents n'acceptent aucune orientation, alors l'enfant suit une scolarité dans une classe ordinaire ou spécialisée après élaboration d'un projet d'intégration entre la famille, l'enfant, les enseignants et les partenaires habituels. Le même cas de figure se présente lorsqu'un enfant est orienté vers un IME et se trouve sur une liste d'attente. Les formulations inscrites sur les notifications varient en ce cas : l'enfant peut " être orienté " ou " relever " d'un établissement.

Une question, une difficulté, un point de droit ? Faites nous parvenir votre demande, nous essaierons d'y répondre..

QUE DIRE ?

Au téléphone, une personne (?) d'un service social (? ?) demande un rendez-vous, pour parler d'un enfant, victime présumée de violences sexuelles. Dois-je la recevoir ? Qu'en est-il de mon obligation de réserve ? Que dire ?
S..., directrice d'école maternelle.

REPONSE : il n'est pas inutile de se reporter à l'esprit de " L'instruction concernant les violences sexuelles " (BO. Hors série N°5 du 4 septembre 1997) pour répondre à cette question et constater que la loi impose à toute personne et, a fortiori, **à tout fonctionnaire de ne pas se taire et d'agir face à un certain nombre de situations**. Mais il s'agit de rester dans le champ de ses compétences professionnelles et de se garder de toute interprétation dont les conséquences pourraient être dramatiques pour son auteur. Contentez-vous de dire ce que vous avez observé le plus objectivement possible, sans prendre parti pour quiconque. **Rappelons que la discrétion est un principe absolu** dans de telles situations et que le silence s'impose tant auprès de l'enfant, que de sa famille, des collègues ou de la presse.

Il est important de bien identifier le service demandeur d'informations.

Une assistante sociale peut être amenée à vous rencontrer pour échanger avec vous, sur les conditions de scolarisation d'un enfant par exemple.

Vous pouvez être appelé à participer à une enquête judiciaire. **Il convient dans ce cas de garder ses déclarations pour les services de police** (ou de gendarmerie) lorsque ceux-ci, mandatés par l'autorité judiciaire, vous convoqueront afin de recueillir votre témoignage.

Il faut se garder en revanche, dans le cas d'une procédure de divorce par exemple, d'alimenter le contentieux entre les parents en interprétant les faits observés. De même, un avocat ne peut vous interroger pour une telle procédure. Conservez vos réponses pour la justice si elle fait appel à vos services.

A propos de la **CITOYENNETÉ** à l'école...

Initiatives citoyennes, journée des droits de l'homme, lutte contre la violence en milieu scolaire (B.O. spécial numéro 11), tout ce qui peut aller dans le sens de l'éducation à la citoyenneté est proposé. **L'école doit être un lieu d'apprentissage de la démocratie, et la citoyenneté doit pouvoir y être exercée.** Sans quoi, l'école va développer de plus en plus des allures de zone de non-droit. S'il n'y a pas d'obligation de résultats dans le domaine des savoirs, l'accès à la citoyenneté n'est pas facultatif car, tôt ou tard pour un élève, cette citoyenneté se posera à lui en termes de loi. Comment son apprentissage peut-il avoir une efficacité véritable ? Il m'a semblé intéressant de vous proposer de découvrir (ou redécouvrir) les " principes élémentaires qui fondent notre droit " selon Bernard DEFRANCE, professeur de philosophie en région parisienne et travaillant à la MAFFPEN. Ces passages sont extraits d'un article " OCCE Loiret " suite à l'intervention de B. DEFRANCE lors d'une journée OCCE. **(Première partie)**

Les principes élémentaires qui fondent notre droit :

a) **Premier principe** : *la loi est la même pour tous.*

Qu'en est-il à l'école ? Si le professeur est en retard, les élèves ne peuvent le lui reprocher. Et, si l'élève est en retard, il doit non seulement s'expliquer, mais aussi se justifier. Le premier principe n'est donc pas respecté à l'école.

b) **Deuxième principe** : *nul n'est censé ignorer la loi... à partir de la majorité civique.*

À l'école, les enfants sont sujets de droit mais pas encore citoyens... Nous oublions tout simplement qu'à l'école l'ignorance est légitime, l'ignorance de la loi également puisqu'on y vient précisément pour la combler.

c) **Troisième principe** : *nul ne peut être mis en cause pour un acte dont il n'est pas l'auteur ni le complice.*

Il n'y a pas de responsabilité collective. Par conséquent, les sanctions collectives ("colles", zéro général ...) sont illégales.

d) **Quatrième principe** : *nul ne peut être mis en cause pour un comportement qui ne porte tort qu'à lui-même.*



Peut-on sanctionner l'élève qui « dort », celui qui ne fait pas son travail s'il ne gêne pas les autres ? Cet enfant ne porte tort qu'à lui-même et ne peut donc pas faire l'objet de sanctions « pénales » de ce fait.

e) **Cinquième principe** : *toute infraction entraîne punition et réparation.*

À l'école, nombreux sont les cas où l'enseignant punit sans demander réparation de la faute ou exige cette dernière mais ne punit pas.

f) **Sixième principe** : *nul ne peut se faire justice lui-même.*

Lorsqu'un élève perturbe mon cours ou m'injurie, c'est moi qui suis puni, ceci ne peut être ressenti par l'élève que comme vengeance de celui dont l'autorité a été bafouée.

Ici aussi, le fonctionnement ordinaire de l'école contredit un des principes élémentaires du droit.

g) **Septième principe** : *nul ne peut être juge et partie.*

Or, dans la classe, c'est le maître qui enseigne et juge des résultats de cet enseignement, qui procède à l'évaluation. Ceci est contraire à la loi. De plus, les élèves essaient de trouver les moyens les plus efficaces pour entrer dans la conception qu'a le maître du « bon élève ». Aussi, la recherche des savoirs, de la vérité, se transforme en recherche de la conformité.

h) **Huitième principe** : *le citoyen n'est pas seulement celui qui obéit à la loi, c'est aussi lui qui la fait avec les autres citoyens.*

Il n'y a pas de citoyenneté dans la soumission. Par ailleurs, les incohérences engendrent la violence : un élève crache par terre, deux heures de « colle ». Il se fait frapper par des camarades, personne n'est puni. L'école, bien souvent, ne met pas en application ce huitième principe. Les classes coopératives où les enfants et le maître élaborent les lois de la classe, et doivent les respecter, font exception !!!

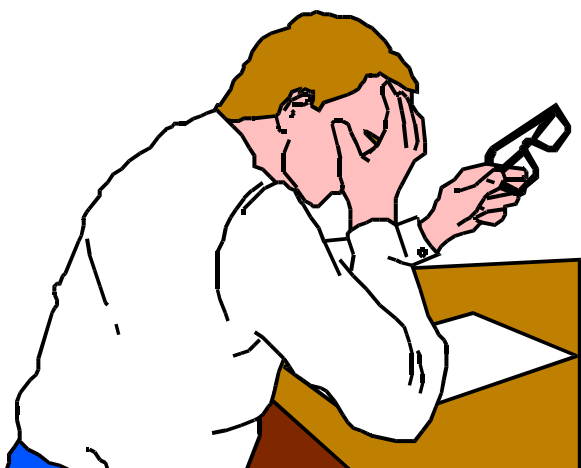
(Deuxième partie dans le N° 2)

UN LIVRE

Le savoir en construction - Former à une pédagogie de la compréhension
Britt-Mari BARTH. Retz – 1993 (109 Fr – également en prêt au CDDP) F.Ragot, maître E.

Objectif : B.M.Barth nous invite à nous interroger sur nos conceptions en ce qui concerne le savoir et son élaboration. A nous de définir quel types de savoirs, de connaissances nous souhaitons que les élèves acquièrent. Nos choix théoriques et notre pratique pédagogique sont effectivement liés.

Références théoriques : L'auteur rappelle ses conceptions théoriques, en référence essentiellement à Rogers, Bruner et Vygotsky.



« Mrrt Mrari Bmrrart ... rien que le nom déjà ! »

5 étapes essentielles :

- rendre le savoir accessible
- exprimer le savoir sous une forme concrète
- engager l'apprenant dans un processus d'élaboration de sens
- guider le processus de construction de sens
- préparer au transfert des connaissances et à la capacité d'abstraction

Critique : la lecture préalable de « l'apprentissage de l'abstraction » est très facilitante pour la compréhension du présent ouvrage.

Une place importante est réservée à la la notion de médiation, mais la prise en compte des relations entre pairs-apprenants reste minime.

Ce livre peut s'adresser aux enseignants, éducateurs confrontés chaque jour à ces questions : comment aider les apprenants à s'approprier les savoirs référencés dans les textes officiels ? Pourquoi ?

Contenu : B.M.Barth développe sa théorie exposée dans « l'apprentissage de l'abstraction – Retz ». Elle analyse la situation d'enseignement-apprentissage à l'école.

Apprendre, c'est d'abord comprendre. La compréhension est vue ici comme un processus de conceptualisation : le parallèle est fait entre l'acquisition d'un savoir et celle d'un concept. L'apprentissage est une construction active de la part de l'élève apprenant. Cette construction se fait de manière réfléchie dans l'interaction sociale, d'où l'importance de la médiation, de la place de la langue, des interrelations et de la réflexion sur les contenus d'apprentissage.

Le style est concret, rappelant que la situation pédagogique est basée sur des relations sociales, et que les notions essentielles reposent sur la construction du sens, et la capacité d'abstraction, via le transfert des connaissances.

Rés'ô combien de marins...

Si je veux réussir
à accompagner un être vers un but précis,
je dois commencer là, justement là ;
Celui qui ne sait faire cela, se trompe lui-même
Quand il pense pouvoir aider les autres .
Pour aider un être,
Je dois certainement comprendre plus que lui,
Mais d'abord comprendre ce qu'il comprend .
Si je n'y parviens pas, il ne sert à rien
Que je sois capable et plus savant que lui.
Si je désire avant tout montrer
Ce que je sais,
C'est parce que je suis orgueilleux
et cherche à être admiré de l'autre
plutôt que de l'aider.
Tout soutien commence avec l'humilité
Devant celui que je veux accompagner ;
Et c'est pourquoi je dois comprendre
Qu'aider
N'est pas vouloir maîtriser
Mais vouloir servir.
Si je n'y arrive pas,
Je ne puis l'aider.

De qui est-ce ?

Réseau'orientation

M.O. CHARDONNET, IEN, AIS

Les nouvelles feuilles de renseignements éducatifs et scolaires, présentation :

Exit les « feuilles jaunes », les nouveaux feuillets d'évaluation sont arrivés !

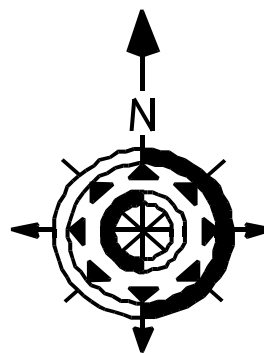
Plus précis, plus objectif, en harmonie avec textes, circulaires, directives et recherches, voilà un outil qui va nous permettre de rendre compte du parcours scolaire d'un enfant, d'une partie de son histoire, de ses réussites et de ses difficultés.

Une double page nous permet d'identifier l'élève, de faire l'historique de son cursus scolaire, y compris les aides apportées, de faire apparaître les relations avec la famille, et de repérer les conduites sociales de l'enfant. Suivent d'autres éléments permettant de répertorier ses particularités.

Élément essentiel, le projet d'orientation : l'élève n'y est plus objet, mais sujet, acteur de son orientation.

Les pages intérieures sont destinées à l'évaluation des compétences dans les différents cycles. Compétences disciplinaires (mathématiques, français), mais aussi, compétences transversales.

L'élève a-t-il participé à l'élaboration de son projet ?
Souhait de l'élève :
La famille a-t-elle participé à l'élaboration du projet ?
Souhait de la famille :
Autres personnes ayant à connaître l'enfant (services de soins, sociaux, etc)
Avis du conseil de cycle :



La discipline

BILAN DE COMPETENCES		Mathématiques	
COMPETENCES EXIGIBLES		SYNTHÈSE	
Mettre en œuvre des stratégies de calcul et pour trouver des solutions à des problèmes posés.		Résolution de problèmes	
Comprendre les notions de nombres.		Comprendre les notions de nombres	
Identifier certaines propriétés des objets.	Calculer des objets. Tracer des objets. Classer des objets. Ordonner des objets.		
Mettre en œuvre une procédure mathématique ou non mathématique.	Réaliser une correction ajustée d'un objet réel. Suivre une procédure. Résoudre une situation. Résoudre des problèmes liés à l'interprétation et à la résolution de données.		
Comprendre la signification des nombres (entiers, décimaux).		Géométrie	
Reconnaître des formes géométriques simples, carré, triangle rectangle.			
L'écriture des décimaux.			
L'écriture des fractions.			
Calculer, ajouter et soustraire des objets par support à sa ou par support à des données réelles.		Mesures	
Comprendre des fractions.			
Comprendre des décimaux.			
Comprendre des problèmes.			

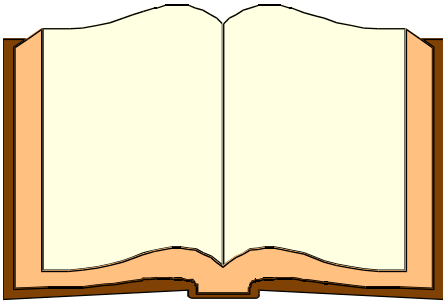
Le rappel aux textes

Identification du/des cycles

La synthèse, permet de faire des liens entre les différents items

Réseau'lu dans la presse

E.Audoin.



...et dans Gala..?

A propos de lecture...

La revue mensuelle *Sciences Humaines* du mois d'avril 1998 (n°82) consacre un dossier à la lecture articulé autour de trois questions : comment lisons-nous ? Comment apprend-on à lire ? Qui lit quoi ?

La livraison proposée ici fait le point sur les différents modèles d'analyse du processus de la lecture, aborde la question de l'apprentissage de la lecture à propos duquel l'importance du sens et de la finalité est particulièrement soulignée. Vous y trouverez en outre une approche sociologique des pratiques des lecteurs ainsi que quelques points de repères statistiques.

Si on faisait le point...

Les cahiers Français s'intéressent au système éducatif. Les meilleurs spécialistes ont été sollicités pour dresser le bilan de trente ans de mutations, aboutissant à la scolarisation massive des jeunes. Approche majoritairement sociologique sous tendue par la question de la démocratisation des études. Un numéro précieux pour tous ceux que la question intéresse.

(*Cahiers Français* n°285, mars-avril 1998. La documentation française, 112p, 57F).

Comme toutes les autres pages, celle-ci est ouverte à qui voudra en faire bon usage .

Une revue, un magazine, une question, une information, cet emplacement peut être le vôtre !

Quelle violence ?

La Revue Française de Pédagogie, n°123, aborde le thème de la violence à l'école. Nous avons ici un éventail des recherches européennes sur le sujet.

La diversité des approches proposées fait percevoir la complexité du thème. La définition du concept lui-même dépend de la subjectivité des acteurs qui peuvent qualifier de violence aussi bien l'absentéisme que des actes beaucoup plus graves.

À partir d'études menées dans les établissements, le sociologue F. Dubet propose de distinguer plusieurs logiques de la violence : la " déviance tolérée " (comme les chahuts et les bizutages qui ont - avaient-- toujours existé), la violence sociale qui peut envahir l'école et la déstabiliser, et les violences anti-scolaires qui ont augmenté ces dernières années. Cette vision non-réductrice du concept permet un certain discernement, évitant l'amalgame de différents problèmes sous une même rubrique.

Quoi qu'il en soit, les analyses restent prudentes sur l'efficacité des remèdes à la violence scolaire ; il apparaît cependant qu'un bon climat dans l'établissement, des équipes pédagogiques soudées, l'appel à l'intervention des parents puissent limiter les actes de violence.

(*Revue française de pédagogie*, n°123, avril-juin 1998, INRP, 188p, 80F).

Réseau'xiliaire, les incontournables :

Les cahiers de Beaumont, toujours intéressants.

Les cahiers pédagogiques, une mine .

Le journal des psychologues, pour les amateurs, psycho et pédagogie.

Nouveau : (novembre), *Science et vie*, pour les 7/11 ans, De la démarche scientifique...

La dernière séance, une fin de rééducation...

Je vais chercher T. dans sa classe. Aujourd'hui il peut prendre son livre de lecture, alors que jusqu'à présent, la porte de la salle de rééducation était fermée à la réalité de la classe. T. semble surpris. Je lui rapporte le discours de la maîtresse, lui rappelle les résultats des évaluations, lui remémore les termes du contrat passé ensemble lors de la première séance, l'année scolaire dernière. C'est notre dernière séance aujourd'hui ; je vois ses yeux qui brillent, il est prêt.

Comme j'aimerais bien savoir comment il lit, je lui propose de choisir un texte dans son livre de classe. Il feuillette le livre, choisit une lecture : " on l'a lu en classe " ; " je préférerais que tu découvres une histoire que tu ne connais pas encore ". Il choisit... par hasard (?) " le cerf-volant ".

T. se lance dans l'inconnu à la découverte du texte, il n'a pas peur, il trébuche quelquefois mais se relève vite, le texte semble lui plaire, il raconte l'histoire d'un cerf-volant qu'une petite fille tient fermement. Le cerf-volant a envie de partir, de se décrocher, il tire tellement fort sur la ficelle qu'elle finit par se rompre. Et le cerf-volant crie " vive la liberté ".

Je dis à T. : " **cette phrase-là, tu peux la crier à pleins poumons !! Vas-y** ". Il n'ose pas trop. Nous parlons de ce qui se passe dans

de te voir partir et apparemment toi aussi... T. est radieux. Je le raccompagne dans sa classe et j'annonce à ses camarades : " T. n'a plus besoin de venir travailler avec moi ".

T. était complètement bloqué en lecture. Il avait aussi beaucoup de mal à dire les choses, à verbaliser ; ce n'était pas seulement par manque de vocabulaire ; c'était contradictoire avec ses performances en mathématiques.

L'aide à dominante pédagogique se révélait inopérante. La stratégie de détour, l'espace de parole, le " temps entre parenthèses " proposés par la rééducation correspondaient mieux aux difficultés de T.

Une charge affective trop lourde semblait peser sur la lecture : la lecture, c'était l'inaccessible, comme si c'était la propriété des dieux tutélaires. Trop difficile, trop dangereux, trop risqué de jouer à Prométhée volant le feu. Pendant les séances T. a pu, dans un cadre sécurisant, jouer ou rejouer des situations difficiles pour

essayer de les dépasser : il a, au fil des séances, construit sa propre maison, il a aussi escaladé une très haute montagne, a éliminé les différents obstacles pour pouvoir arriver en haut.. J'ai été là pour l'aider à mettre en forme en mots, à formuler . Pour travailler il s'est appuyé sur l'étagage du corps, puis y a substitué le code. Dans les dernières séances, il a fait de la musique, a écrit ses propres partitions et a enfin abordé de front le déchiffrage. qui avait l'air de lui faire peur.

" Il s'est décoincé pendant les vacances " avait dit la maîtresse.

Il tire tellement fort sur la ficelle qu'elle finit par se rompre. Et le cerf-volant crie : « vive la liberté ».

Réseau'tant en emporte le vent, divers.

Réseau'rigine

Réseau : du latin *rete, retis*, filet. A donné rets, résille, rétine, puis ridicule (!) issu de réticule, au 19^{ème}, petit sac à main...ridicule.

Eduquer : du latin *conducere*, conduire. A donné produire, induire, séduire, traduire, introduire comme dans « andouille » (*inducere*) !

Séduire : même origine, *ducere* ayant donné déduction (de Duc), introduction, traduction...

Concept : du latin *captus*, chasser. A donné percevoir, concevoir, recevoir, participer, recette (*recepta*), ...

Le site de la Bibliothèque de France propose une histoire de l'écriture, possibilité de télécharger. (www.bnf.fr)

L'INRP s'intéresse à « la main à la pâte » .(www.inrp.fr/Lamap).

« *Pour la science* », numéro hors série de décembre 98, est entièrement consacré à « l'intelligence » (c'est le titre), sous toutes ses facettes ou presque. Passionnant, même si certains articles s'avèrent discutables.

Donc, on pourra en discuter dans Réseau'lution ?

Pour mémoire : 16 rue des Brasseries 51000 Châlons-en-Champagne.
03 26 68 08 29. Pour ceux qui n'auraient pas vu, le nom c'estRESEAU !

Nos remerciements à tous ceux qui nous ont fait confiance, à ceux qui ont accepté d' « essayer les plâtres », et plus particulièrement à C.Adnot, D.Georgin, A.Potisek, pour leur aide technique et matérielle et leur.....patience !

Mais comment ?

Vous n'êtes pas encore

Correspondant ?

Il est vrai que matériellement, nous ne pouvons solliciter tout le monde. Donc, inutile de vous vexer, nous vous invitons à nous rejoindre.

Correspondant,

cela consiste simplement à avoir l'« oreille-réflexe » : vous ou un collègue, un ami, votre concierge, avez lu un livre, assisté à une conférence, un stage, entendu une information, recueilli une question ..., vous centralisez pour nous l'information depuis votre lieu de travail ou d'intervention, puis nous la faites parvenir.

Réseau'lution s'assurera qu'il ne s'agit pas d'un contenu politique, syndical, religieux..., et que l'information entre en cohérence avec la ligne éditoriale, dans le respect des personnes. c'est tout !

Bernard HENNIQUE, ancien journaliste à l'UNION (sa rubrique Mr Mau et Mr Nau eut son heure de gloire) a pris des notes durant toute l'occupation de Châlons et notamment pendant sa scolarité au lycée où l'encre gelait dans les encriers, faute de chauffage.

Ce livre publié il y a plus de vingt ans était devenu introuvable du fait de son succès et de son faible tirage initial.

Il vient d'être réédité par les soins de la Bouquinerie de l'Argonne.

Le lecteur y trouvera souvenirs, émotions, joies ou pleurs d'un jeune garçon face à la drôle de guerre. Chacun de ses regards est remis dans son contexte historique, géographique et sentimental. C'est la qualité d'écriture du journaliste chroniqueur que l'on retrouve ici.*

* Ouvrage disponible à la Bouquinerie de l'Argonne, 51800 Hans - 03 26 60 29 67 -